

## Lettre ouverte à François LAMY, Député-Maire de Palaiseau

Monsieur le Député-Maire,

Le mercredi 16 février 2005, le Conseil Municipal de Palaiseau a voté l'arrêté de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet, à ce jour le plus important de votre mandat, engage la ville sur plusieurs décennies et concerne nécessairement l'ensemble des Palaisiens.

Le vote du 16 février a arrêté votre projet par 18 voix pour (Parti Socialiste + Palaiseau Autrement), 10 contre (Union Pour Palaiseau + les Verts), 6 abstentions (Parti Communiste) et 1 suffrage non exprimé. Deux conseillers municipaux de votre majorité ont voté contre et 6 se sont abstenus. Votre adjoint à l'urbanisme s'est abstenu, votre adjoint à l'environnement a voté contre.

Un tel projet aurait dû faire l'objet d'un minimum de consensus : au sein du Conseil Municipal c'est actuellement loin d'être le cas.

Cela s'explique aisément. En effet, votre programme électoral excluait une révision générale du POS de 1999 et fixait deux priorités : le plan de circulation et l'achèvement du quartier du lycée. Peu de temps après votre élection, vous avez mis en chantier ce PLU, destiné à remplacer le POS, et les deux priorités que vous vous étiez fixées sont absentes de votre projet.

De plus, ce projet souffre d'un déficit de démocratie : nous nous en sommes inquiétés, et nous vous en avons fait part à plusieurs reprises ; de nombreux élus également, vous aurez sûrement remarqué que parmi eux se trouvent des conseillers municipaux de votre majorité.

Plusieurs fois, notre collectif d'associations « *Pour une ville et un environnement respectés* » (11 associations sur l'ensemble de la ville) vous avait demandé de reporter ce vote afin de vous donner le temps de la concertation pour aboutir à un projet porté par l'ensemble des Palaisiens. La même demande vous a été adressée par les Associations du Plateau et des Vallées dans une lettre de l'Union des Associations pour la Sauvegarde du Plateau de Saclay, (UASPS).

Nous sommes conscients qu'un tel projet doit répondre à de nombreuses questions que se posent les Palaisiens : besoin de logements sociaux, besoin de mieux circuler, besoin en équipements, préservation du cadre de vie, nécessité de maîtriser l'évolution de la ville, et doit tenir compte des orientations nouvelles liées à l'évolution des conceptions de la protection de l'environnement.

Ce projet doit également tenir compte de l'environnement de Palaiseau : insertion au sein de la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay), du pôle de compétitivité du plateau de Saclay, du développement du département et de la Région, respect de l'Agriculture (engagement de conserver au moins 2 000 hectares de terres agricoles sur le plateau de Saclay), respect du PPRI (plan de prévention des risques d'inondations), prise en compte des besoins et contraintes des communes limitrophes.

Ce projet doit prendre en compte de nombreuses contraintes, en particulier législatives ou réglementaires : prescriptions du SDRIF, loi SRU, la toute nouvelle loi sur les territoires ruraux, la ceinture verte.

Le PLU de Palaiseau se trouve à la confluence de tout cela.

Vous vous êtes engagé au Conseil Municipal du 16 février 2005, devant les élus du Conseil municipal et devant les nombreux Palaisiens qui ont assisté à cette séance, à mettre en place une véritable et complète concertation avec l'ensemble de la ville. Vous avez indiqué qu'à l'issue de cette concertation, votre projet pourrait ne plus du tout ressembler à celui que vous venez de faire adopter.

Vous avez besoin de cette concertation franche et libre si vous voulez plus tard vous réclamer d'un véritable projet de ville. Nous pensons que les citoyens de Palaiseau sont tout à fait capables de réfléchir à l'avenir de leur ville.

Monsieur le Député-Maire, il vous reste peu de temps. L'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'arrêté de PLU que vous venez de voter est le point de départ de la consultation de l'ensemble des acteurs institutionnels : les services de l'Etat, les personnes publiques associées, les communes limitrophes, et ce dans un délai maximum de trois mois. Ensuite viendra l'enquête publique. Enfin, votre PLU définitif sera voté à l'automne 2005.

Vous avez indiqué que la concertation aura lieu au sein des Conseils de Quartier et avec les associations de Palaiseau, sans davantage de précisions.

Nous vous proposons, pour ce qui concerne les associations, « *la création de la structure inter associative qui sera saisie des grands projets municipaux pour avis* », prévue dans le programme électoral de votre majorité (11 mars 2001, page 33), mais jamais évoquée à ce jour.

Cette structure devrait prendre la forme d'un **Comité Permanent de Concertation** présidé par le Maire adjoint à l'urbanisme, et réunissant des représentants des urbanistes, des représentants des personnes associées particulièrement qualifiées, enfin les représentants des associations.

Le fonctionnement de ce Comité serait garanti par **la désignation d'un garant de la concertation** indépendant intervenant non sur le fond mais sur le respect des procédures. (Cette désignation pourrait être effectuée par ou sous le contrôle de M. le Préfet.)

Ces procédures seraient définies d'un commun accord en présence du garant de la concertation. Elles devraient tenir compte des principes minimaux suivants :

- Communication des pièces des dossiers à aborder,
- Délai d'un mois entre la communication des documents et la réunion les concernant,
- Etablissement de comptes rendus contradictoires à la suite de chaque réunion,
- Etablissement de rapports de synthèse périodiques.

Nous insistons sur la notion de délai pour l'examen des dossiers, car : « *Il n'est pas facile, après une journée de travail, de venir en réunion pour donner son avis ou poser des questions* » (votre programme électoral, page 32). D'ailleurs, le bureau des associations devrait disposer d'un local de réunion et d'un minimum de moyens : reprographie, accès aux supports d'information municipaux.

Cette proposition est basée sur la Charte de la Concertation du 5 juillet 1996 du Ministère de l'Environnement, et l'expérience « Seine Rive Gauche » de la Mairie de Paris. Cette expérience est décrite dans « *Démocratie Participative et Aménagement Régional IAURIF - avril 2000* » (page 19 à 32, le Comité Permanent de la Concertation sur la ZAC Rive Gauche). Notez que le CPC, créé en avril 1997, fonctionne aujourd'hui encore, et cela depuis plus de 7 ans.

Monsieur le Député-Maire, vous vous honoreriez en mettant en place une telle concertation, preuve incontestable de véritable démocratie participative, ce dont vous vous réclamiez dans votre programme électoral. Ainsi amendé, votre projet de PLU serait réellement le PLU de l'ensemble des Palaisiens, élaboré dans l'intérêt général et dans le respect des engagements électoraux que vous aviez pris en 2001.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Député-Maire, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Palaiseau, le 8 mars 2005

Le Collectif « ***Pour une ville et un environnement respectés*** »

Association Les Joncherettes : 19 rue Royon 91120 Palaiseau  
Association Les Jardins de Cérès : 10 avenue du moulin de la Planche 91120 Palaiseau  
Association Vivre au Bout Galeux et à Palaiseau : 204 rue de Paris 91120 Palaiseau  
Association le GRAAL : 23 avenue d'Orsay 91120 Palaiseau  
Association du Haut Pileu : 38 rue d'Estienne d'Orves 91120 Palaiseau  
Association ASA La Troche : 22 rue de Corbeville 91120 Palaiseau  
Association Groupement des Riverains de l'A 87 : 5 résidence de la Vallée 91120 Palaiseau  
Association La commune libre du Pileu : 5 rue du Clos du Pileu 91120 Palaiseau  
Association Défendre Palaiseau : 41 rue de Paris 91120 Palaiseau  
Association La Rôtie : 53 avenue du président Wilson 91120 Palaiseau  
Association Le Village de Palaiseau : 29 rue Alexandre Néreau 91120 Palaiseau